

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues

C'est un premier avis qui nous est demandé. Néanmoins, il est important de rappeler que le Schéma régional de cohérence écologique qui vous est proposé aura un rôle majeur pour l'arrêt de la perte de la biodiversité. L'Union Mondiale pour la conservation de la Nature en congrès en Corée du Sud mi- septembre a rappelé aux états présents l'urgence d'agir. L'Union Mondiale a également rappelé le rôle moteur des collectivités locales dans cette bataille.

Si nous avons su protéger les réservoirs de biodiversité par des réglementations fortes, nous devons aussi préserver certains espaces situés au sein de territoires ayant d'autres usages. En effet la fragmentation des espaces et donc des habitats est considérée comme une des causes les plus importantes de la perte de la biodiversité. Les espèces ont besoin de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie. Ces déplacements de plus, connaissent un risque accru par le contexte de changement climatique.

Le SRCE est la déclinaison régionale de la TVB. C'est un document opposable aux documents d'urbanisme locaux et aux projets de l'État notamment lors de la création d'infrastructures. C'est tout son intérêt. Car, la région IDF de par l'intensité de sa fragmentation notamment par les infrastructures de transport et de par l'importance du continuum urbain en zone agglomérée est particulièrement concernée. Elle a aussi une responsabilité vis-à-vis du patrimoine naturel des régions voisines (pour le bassin de la Seine par ex).

Le Conseil Régional s'est mobilisé depuis 1999, en particulier grâce à notre groupe politique : charte régionale en 2003 et stratégie régionale de la biodiversité voté en 2007 et accompagné d'aides régionales et enfin la création d'une agence régionale pour la biodiversité Natureparif  
La région IDF est une des premières à avoir mis en place ces différents outils et ces différentes actions. Sans parler du rôle de l'AEV et des PNR. D'autres collectivités comme les départements à travers la taxe sur les ENS agissent également sur le terrain depuis plusieurs années. Le schéma pourra s'appuyer sur ce travail de terrain mais se doit d'être amplifié par la création de véritables infrastructures régionales de nature.

Il est important de rappeler que le travail effectué a été fait en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés en IDF dont les scientifiques principalement à travers le CSRPN.

C'est donc un engagement partagé et un travail concret qui va pouvoir trouver sa déclinaison dans le SDRIF mais également ensuite dans les SCOT et les PLU. Nous avons ici un outil de grande qualité (et il faut en remercier les services) qui doit pouvoir être appliqué rapidement. L'urbanisation prévue dans SDRIF et le projet « grand paris » doivent bien entendu en tenir compte.

Notre groupe est donc extrêmement favorable à ce rapport.

**Catherine Ribes**